



Subventions aux sociétés sports et loisirs

Formulaire de demande de subvention – Année 2024

L'article 7 du règlement sur les subventions aux sociétés culturelles stipule que les sociétés voulant obtenir un soutien financier doivent, entre autres documents, remettre le **formulaire officiel de demande** tel que produit par la Commune. Ce présent document constitue ledit formulaire et doit être rempli et remis à la Commune par la société désirant obtenir une subvention en 2024.

Le règlement peut être consulté au lien suivant : <https://www.commune-cransmontana.ch/services-municipaux/economie-tourisme-culture-et-sports/sports-1686>

Nom de la société

Personne de contact pour les subventions (Nom, téléphone et e-mail)

Nombre de membres au comité

(Bénévoles ou non, si non combien de salarié-es : __)

Comité bénévole Oui
 Non

Nombre de membres actifs de la société*

Dépenses annuelles moyennes de la société sur les 3 dernières années

(Joindre les boucllements comptables des 3 dernières années)

Encadrement des membres actifs : nombre de cadres de votre société détenant un diplôme valable et reconnu par la Confédération ou par votre fédération et type de diplôme

(p.ex. : 3 membres titulaires d'un diplôme professionnel reconnu, patente, cours J&S...)

Formations offertes aux jeunes : nombre de formations ou cours offerts spécifiquement aux jeunes de moins de 18 ans

(p.ex. : Jeunesse et Sport – 3 jeunes formés au cours « bli bla blo » de J&S...)

Nombre de cours ou répétitions organisés annuellement

(p.ex. : 3 entraînements hebdomadaires durant 32 semaines...)

Nombre d'évènements publiques organisées par la société sur le territoire communal

(p.ex. : matchs, courses...)

Utilisation régulière et gratuite d'infrastructures communales

(p.ex. : 2 utilisations hebdomadaires de la salle de gym de Martelles durant 32 semaines)

Lister les participations bénévoles à des événements ou manifestations organisées ou soutenues par la Commune

(p.ex. : participation de la société au marché de Noël, Carnaval)

Partenaires ou soutien autre que la municipalité lors de l'organisation de manifestations

(p.ex. : ACCM, CMTC, autre...)

Les documents suivants doivent être remis en même temps que ce formulaire dûment complété :

1. **Les Comptes d'exploitation et le Bilan annuel** de la société de l'année précédente, ainsi que le rapport signé des réviseurs de compte.
2. **Le PV de la séance de l'assemblée générale de la société** de l'année précédente signé par les personnes autorisées.
3. **Les statuts de la société de même que les coordonnées des membres du comité**, avec leur fonction, si ceux-ci ne devaient pas être en possession de la Commune, ou s'ils devaient avoir subi des modifications depuis leur dernière transmission à la Commune.

Par leur signature, la personne / les personnes suivante(s) demandent à la Commune de Crans-Montana, pour la société, l'octroi d'une subvention. Il(s) certifie(nt) que les informations transmises sont correctes.

Il est rappelé que les subventions sont un soutien discrétionnaire à nos sociétés locales. L'octroi de celui-ci et, le cas échéant, son montant, seront décidés sur la base de critères qui seront déterminés et évalués par le Conseil communal en concertation avec l'administration selon leur libre appréciation. Ce soutien ne confère pas aux sociétés locales un droit acquis pour les années suivantes.

Date de la demande :

Prénom, Nom, fonction, signature

Prénom, Nom, fonction, signature

En cas de question sur le règlement, les démarches à entreprendre ou toute question en lien avec l'attribution des subventions, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition :

Mme Rita Novoa - Secrétaire de la Commission Sports, Culture et Loisirs – 027 486 18 27 – rita.novoa@cransmontana.ch

* Si besoin, nous vous prions d'utiliser le verso de ce document.